



15ème législature

Question N° : 36891	De Mme Nathalie Serre (Les Républicains - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > sécurité routière	Tête d'analyse > Programme « savoir rouler à vélo »	Analyse > Programme « savoir rouler à vélo ».
Question publiée au JO le : 02/03/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 11/01/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Nathalie Serre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le programme « savoir rouler à vélo ». Ce programme destiné aux enfants de 6 à 11 ans vise à généraliser l'apprentissage du vélo afin d'acquérir une réelle autonomie sur les voies publiques. Cette formation est dispensée sur tout le territoire dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire et par le biais des nombreux partenaires du programme « savoir rouler à vélo ». Si on peut saluer cette initiative qui va dans le bon sens, il est nécessaire de pérenniser ces actions avec l'attribution de budgets spécifiques pour la sécurité des élèves. En conséquence, elle lui demande si un budget spécifique est alloué aux établissements scolaires, afin de développer le programme « savoir rouler à vélo » chaque année.